

Orientation

I-03

CLAP

FICHE N°X182

Version : 1

Directive 2014/68/UE

Accepté par le GTP : 15/03/2016

Accepté par le CLAP : 15/03/2016

Référence Directive : Article 15 § 1

Sujet : Divers – Qualification d'un fabricant de matériaux

Question : L'approbation d'un producteur de matériaux fait-elle partie de la procédure d'approbation européenne de matériaux pour un « matériau reconnu d'usage sûr avant le 29 novembre 1999 » ?

Réponse : Non, l'objectif d'une approbation européenne de matériaux est de certifier la conformité de nuances de matériaux aux exigences correspondantes de la directive, et non d'approuver un producteur de matériaux.

2020/01/04